

vend les actifs qu'elle détient dans cette partie du pays et sacrifie du même coup des emplois et des perspectives d'investissement dans l'ouest au profit de l'est du Canada?

\* \* \*

## L'ÉDUCATION

### LA HAUSSE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

**M. Robert Bockstael (Saint-Boniface):** Madame le Président, vers la fin de 1981 et encore à peu près à cette époque-ci de l'année dernière, nous avons beaucoup entendu déplorer le fait que le gouvernement fédéral «réduise» ses paiements de transfert aux gouvernements provinciaux destinés aux soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a rejeté ces accusations à l'époque en affirmant qu'elles étaient dénuées de tout fondement, et le premier ministre (M. Trudeau) a dit que l'augmentation de nos paiements de transfert pour la prochaine année financière serait supérieure à celle des dépenses fédérales globales.

A preuve, le budget principal des dépenses déposé mardi révèle une hausse de 20.9 p. 100 des paiements de transfert aux provinces à ces fins. Nous leur verserons en effet 6.32 milliards de dollars, soit une augmentation de 1.15 milliards par rapport à nos débours actuels. Ce montant dépasse de 160 millions les affectations prévues initialement, car nous protégeons les gouvernements provinciaux contre la baisse de leurs recettes fiscales. Qu'on cesse donc de dire à quel point les provinces ont été maltraitées en ces temps très difficiles.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE

### ON DEMANDE DE BLOQUER LE PRIX DU PÉTROLE CANADIEN

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, il devient de plus en plus évident que le cours mondial du pétrole va subir de violentes secousses et fluctuations dans un avenir rapproché. Ces mouvements de prix, principalement à la baisse, vont aggraver l'instabilité économique dans le monde, tant au plan international que sur le marché intérieur de nombreux pays.

La formule que prévoit l'accord pétrolier de septembre 1981 entre le Canada et l'Alberta pour établir les prix intérieurs du pétrole n'a plus aucune utilité. Il est impérieux que les prix pétroliers canadiens restent stables pendant les quelques prochaines années afin de favoriser la relance économique. Par conséquent, madame le Président, je voudrais proposer qu'un accord soit conclu sans délai pour fixer ou bloquer le prix du pétrole canadien au niveau actuel de \$29.75 le baril pour toute la durée de l'accord Canada-Alberta qui expire en 1986. Il faudrait que cet accord soit négocié et signé lors de la rencontre qui doit avoir lieu lundi entre le premier ministre du Canada (M. Trudeau) et le premier ministre albertain, M. Lougheed.

## Questions orales

[Français]

### LES DROITS DE LA PERSONNE

#### LA LOI 111 DU QUÉBEC

**M. André Maltais (Manicouagan):** Madame le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la loi 111 qui a été votée au Québec récemment. De nombreux éditorialistes et commentateurs ont signalé que c'était la première fois qu'une loi mettait au rancart les droits et les libertés de la personne. Cependant, j'aimerais dire à la Chambre que c'est la deuxième fois effectivement que la province de Québec met au rancart la Charte canadienne des droits et libertés. Cela s'est fait effectivement dans le cas de la fusion de Baie-Comeau et Hauterive par la loi 37. Et à ce moment-là, on a forcé les gens de Baie-Comeau à ne pas tenir de réunion, et on a limité leur droit d'association. Les gens de Baie-Comeau avaient alors demandé au ministre de la Justice d'être très vigilant au sujet des droits des Québécois.

Alors, madame le Président, je demanderais au ministre de la Justice (M. MacGuigan) qui est ici présent de surveiller de très près l'évolution des droits des citoyens du Québec, parce que dans le pays qui s'appelle le Canada, il faudrait vraiment que les Canadiens soient égaux devant la loi, qu'ils aient tous droit aux mêmes avantages et qu'ils soient reconnus de la même manière devant la loi.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### L'ADMINISTRATION

#### L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—LA DATE OÙ LE MINISTRE A EU CONNAISSANCE DE L'ACCORD POUR LA PREMIÈRE FOIS

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 17 février dernier, il a informé la Chambre que le ministre des Finances avait entendu parler pour la première fois du projet Scotia Coal Synfuels, et je cite la page 22933 du Hansard:

... c'est le 3 septembre 1981 qu'il a eu connaissance pour la première fois de cet accord.

Hier, le premier ministre s'est présenté à la Chambre en nous signalant que ce renseignement était faux et qu'en fait le ministre des Finances était au courant de cette transaction depuis janvier 1981. Le premier ministre peut-il nous dire s'il confirme ce renseignement qu'il nous a donné hier? Est-ce bien à cette date-là que le ministre a entendu parler du projet pour la première fois?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ai entendu le ministre répondre à cette question ce matin et ma réponse est donc positive.